



# DOSSIER SURMORTALITÉS

## Répondre aux urgences !

Les constats généralisés de surmortalités massives de colonies d'abeilles qui nous ont été rapportés depuis la fin de l'hiver touchent l'ensemble du territoire national sans aucune exception et ce, qu'il s'agisse d'apiculteurs professionnels, de petits producteurs, ou de ruchers-école. Pour ces raisons et face à un tel constat dramatique tant sur le plan humain, économique qu'écologique et d'une telle envergure, la mise en doute des compétences des apiculteurs ou l'hypothèse de mauvaises pratiques apicoles ne peuvent en aucun cas être retenues de façon généralisée.

## Des insuffisances de moyens et de personnes pour des diagnostics pertinents

Le dispositif OMAA mis en place sur deux régions Bretagne (région très fortement touchée) et Pays de la Loire ne correspond plus en moyens humains et techniques à l'ampleur d'un tel désastre national.

Il en est de même pour les autres DDPP hors OMAA qui n'ont aucun moyen leur permettant de répondre à une pluie de déclarations de mortalités de la part des apiculteurs et se trouveraient totalement engorgées.

Des enquêtes ont été mises en place dans les départements sur l'initiative de GDS apicoles ou au niveau national par notre syndicat (SNA). Les résultats sont édifiants avec des taux de mortalités dépassant les 90% chez certains.

## Exiger de l'État d'agir dans les plus brefs délais

1 - Apporter un soutien économique immédiat aux apiculteurs économiquement touchés en activant toutes les mesures d'aides possibles : fonds calamités agricoles dans les départements, compléments par des aides régionales, fonds européens, accompagnement bancaire...

2 - Mettre en œuvre des moyens d'investigations importants, dotés d'un budget consolidé permettant la mise en place d'analyses pertinentes et dans les plus brefs délais. Conclure dès à présent sur telle ou telle hypothèse est prématuré.

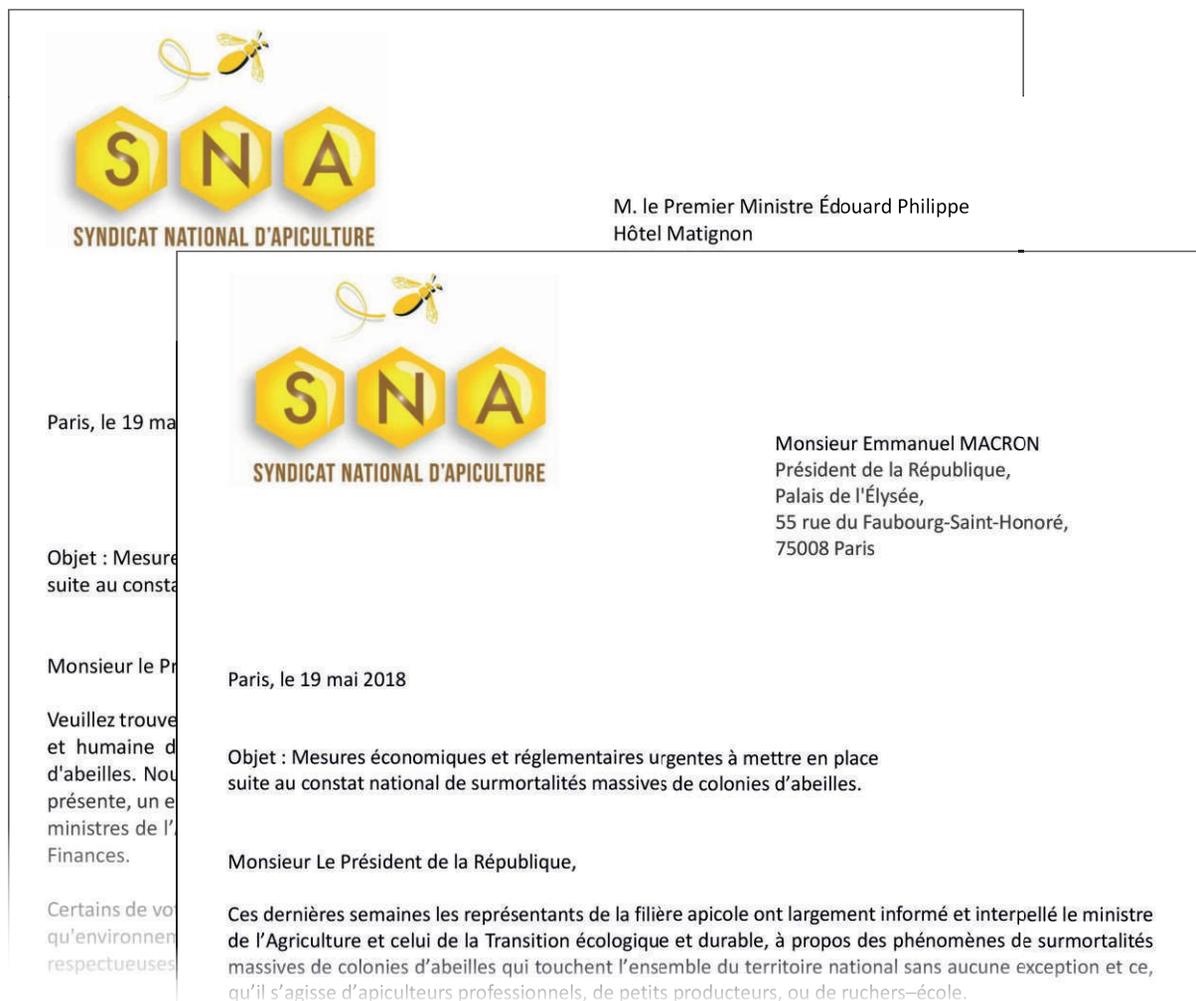
3 - Tout mettre en œuvre pour faire cesser les causes.

## Le SNA interpelle le gouvernement

C'est dans ces buts que le SNA a adressé un ensemble de courriers au Président de la République et aux ministres concernés dont vous trouverez des extraits-ci après :



# DOSSIER SURMORTALITÉS



## • Extrait du courrier adressé à Emmanuel MACRON, Président de la République

Copie à Édouard PHILIPPE, Premier ministre et à Nicolas HULOT, Ministre de la Transition énergétique et solidaire.

« Des enquêtes internes au sein de la filière ont été mises en place dans les départements sur l'initiative de GDS apicoles ou au niveau national par notre syndicat (SNA). Les résultats sont édifiants avec des taux de mortalités dépassant les 90% chez certains producteurs...

... Face à une telle situation, vous ne pouvez rester sans réagir, et il devient urgent Monsieur le Président, de résoudre au plus vite les points suivants :

*Tout d'abord : apporter un soutien financier immédiat aux apiculteurs économiquement touchés en activant toutes les mesures de soutien possibles...*

*... Ensuite, mettre en œuvre des moyens d'investigations importants, dotés d'un budget consolidé permettant la mise en place d'analyses pertinentes et dans les plus brefs délais.*

*Conclure dès à présent sur telle ou telle hypothèse serait prématuré.*

*Pour finir, et réduire les causes de surmortalités, il devient urgent de mettre en œuvre les mesures suivantes :*

*- Permettre l'accès direct au médicament vétérinaire acaricide contre la varroase pour tous les possesseurs de ruches sans limite de nombre de ruches.*

*Ainsi que les mesures immédiates de protection des pollinisateurs vis-à-vis de l'emploi des pesticides :*

*- Application immédiate et sans dérogation de l'interdiction d'emploi des néonicotinoïdes*

*- Application immédiate et sans dérogation de l'interdiction d'emploi du glyphosate*

*- Interdiction d'emploi immédiate et sans dérogation de désherbant sur jachères ou SIE en fleurs*

*- Modification de la « Mention abeilles » étendue à toutes les familles de pesticides. Une mesure simple, efficace, peu coûteuse, permettant de réduire l'emploi des pesticides avec une meilleure efficacité en traitant par pulvérisation, les cultures en fin de journée, hors présence de pollinisateurs.*

*- Favoriser le développement de l'agriculture biologique*

*- Améliorer l'évaluation du risque vis-à-vis des pollinisateurs par l'ANSES avant autorisation des pesticides."*



• Extrait du courrier adressé à  
Bruno LE MAIRE,  
Ministre de l'Economie et des Finances

- « La France consomme environ 40 000 Tonnes de miel et n'en produit plus aujourd'hui qu'à peine le tiers ! Pourtant, il y a vingt ans, la production française de miel dépassait les 30 000 tonnes annuelles.

- La filière apicole française aurait la possibilité de produire à nouveau ces milliers de tonnes de miel qu'il faut importer au détriment de l'équilibre de notre balance commerciale. Permettre et aider au retour de ce niveau de production en France créerait rapidement plusieurs milliers d'emplois directs et induits, essentiellement positionnés dans le milieu rural et participeraient ainsi positivement à l'aménagement du territoire.

- Face à une telle situation, votre ministère ne peut rester passif et il devient urgent, Monsieur le Ministre d'agir sur les points suivants :

- Tout d'abord, apporter un soutien financier immédiat aux apiculteurs économiquement touchés en activant toutes les mesures et dispositions possibles : Fonds calamités agricoles dans les départements, compléments par des aides régionales, les fonds européens, faciliter l'accompagnement bancaire avec des avances de trésorerie à taux zéro.

- Enfin, pour relancer la filière apicole, nous demandons que l'Apiculture devienne une activité classée économiquement « Franche » et bénéficie ainsi des différentes mesures d'exonérations. »

**Le Cabinet de Bruno LE MAIRE a été le plus prompt à proposer prochainement au président du SNA, une rencontre de travail.**



Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Economie et des Finances  
Ministère de l'Economie et des Finances  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 19 mai 2018

Objet : Mesures économiques urgentes et de relance à mettre en place suite au constat national de surmortalité massives de colonies d'abeilles

(EXTRAITS DU COURRIER)

Monsieur le Ministre,

Ces dernières semaines les représentants de la filière apicole ont largement informé et interpellé le ministre de l'Agriculture ainsi que celui de la Transition écologique et durable, à propos des phénomènes de surmortalité massives de colonies d'abeilles qui touchent l'ensemble du territoire national.

Les constats sont dramatiques, tant sur le plan humain, économique qu'écologique et ils sont d'une telle envergure, qu'il est impossible au gouvernement de ne pas réagir avec des mesures efficaces tant au niveau vétérinaire, environnemental, qu'économique.

C'est bien évidemment sur ce dernier point que nous nous tournons vers vous. Ces phénomènes de surmortalité récurrents depuis de très nombreuses années, ne vous sont pas inconnus. Nous avons pu déjà en débattre ensemble Monsieur le Ministre, lorsque vous aviez assumé les responsabilités de ministre de l'Agriculture dans un des précédents gouvernements. Cette

## QUELQUES VOTES ENCOURAGEANTS...

Avec l'ensemble des représentants du monde agricole, des acteurs sociaux, des structures économiques et des associations environnementales, le Syndicat National d'Apiculture, activement représenté par Madame Béatrice ROBROLLE, a contribué durant plusieurs mois aux ateliers des EGA.

À la fin des travaux, il était possible d'envisager des avancées concrètes. Hélas, trop peu d'entre elles se sont retrouvées dans ce projet de loi qui a finalement ignoré bon nombre des engagements annoncés par le Président de la République dans son discours de Rungis. Ceci étant, des avancées notables ont été obtenues qui se retrouvent dans certaines mesures du projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable », adopté mercredi en première lecture à l'Assemblée nationale. En voici quelques unes :

- Extension du champ de l'interdiction des néonicotinoïdes aux substances chimiques qui ont des modes d'action identiques
- Les producteurs et les conditionneurs de miel devront indiquer l'ensemble des pays d'origine d'un produit issu d'un mélange de miels à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019
- Interdiction des remises, rabais et ristournes dans les contrats de vente de produits phytopharmaceutiques sous peine d'amendes administratives
- Expérimentation de l'épandage par drones de produits autorisés en agriculture biologique sur certaines surfaces
- Rétablissement de la possibilité de vendre aux jardiniers amateurs des variétés de semences relevant du domaine public
- Séparation des activités de vente et de conseil pour les produits phytopharmaceutiques (par ordonnance).



Cindy ADOLPHE

## Claire & Thomas, apiculteurs qui ont tout perdu ou presque...

**Claire et Thomas sont apiculteurs dans le Morbihan, à Ploërdut, comme plusieurs de leurs collègues, ils ont subi une forte perte, 160 sur 190 colonies... Abattus mais non découragés, ils ont choisi de pédaler jusqu'à Rennes.**



© Claire LE GLATIN

Leur histoire a commencé comme pour beaucoup d'apiculteurs, par une reconversion professionnelle et l'ouverture de chambres d'hôtes complétée par un petit rucher pédagogique.

Pour se perfectionner, Thomas fait des saisons chez des apiculteurs professionnels « bio ». C'est en 2017 qu'ils s'installent avec les aides à l'installation complétées par celles réservées à la conversion « AB ». Passer à 200 ruches d'un coup les effraie un peu – ils auraient préféré une installation progressive, mais comme « il faut rentrer dans des cases pour bénéficier des aides », ils jouent le jeu. 2017 sera une année apicole exceptionnelle : 130 ruches en production pour une récolte d'un peu plus de 3 tonnes ! À l'automne, les colonies sont prêtes à l'hivernage. Les réserves sont là. Tout va bien.

Le mois de décembre sera celui du désenchantement. Leur rucher le plus fort est décimé. Ils ne comprennent alors pas vraiment et pensent à « une erreur », une mauvaise manip due à leur début dans la cour des pros. 11 ruchers sont toujours là. L'hiver continue. Puis, arrive l'hécatombe : en moins d'un mois, « nos ruches se sont vidées de leurs abeilles », plus rien. 2 autres ruchers sont décimés. Claire avoue que moralement c'est très dur, que son mari n'a plus envie de visiter leurs ruchers. Le printemps arrive, le travail doit reprendre... et là, il n'y a plus rien... 85% de perte de cheptel (alors que la mortalité moyenne dans leur coin est aux alentours de 12%), 10 ruchers sur 12 décimés, 160 colonies sur 190...

Pour faire les choses dans les règles et tenter de comprendre, c'est direction la Chambre d'Agriculture et leur référent apiculture : peu d'empathie. Une chance cependant, leur région est pilote pour une nouvelle version de l'OMAA, l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles. Début mars, un vétérinaire se rendra sur leur exploitation, « une visite très brève, à peine 30 minutes. Il n'a visité qu'un seul rucher, sans faire de prélèvement. Il avait l'air débordé. » Sur le coup, ils n'ont rien osé dire mais ils ont compris qu'ils n'étaient pas les seuls et qu'il était temps de se mobiliser. Organisation de réunions publiques, fédération des collègues qui ont aussi essuyé de grosses pertes, beaucoup d'échanges qui « font du bien au moral », car « il faut aller de l'avant » et poursuivre. C'est à vélo qu'ils vont aller en direction de Rennes et sa Chambre d'Agriculture pour faire entendre la voix des apiculteurs qui ont tout perdu ou presque et pour dénoncer « l'utilisation de pesticides nocifs aux abeilles en agriculture ».



Claire © Patrick PÉRÈS, membre du collectif

Claire était au départ du convoi mortuaire organisé de manière quasi spontanée ; une vingtaine de personnes se sont relayées, 3 camions pour assurer la sécurité et une cantine bio pour se restaurer. Le Faouët, Pontivy, La Trinité-Porhoët, Saint-Méen-le-Grand puis Rennes.

Claire et Thomas, comme leurs collègues, veulent comprendre car ce serait plus de 20 000 colonies mortes en Bretagne... Pourquoi avoir perdu 10 ruchers sur 12 et non les 12 si le problème relevait de leurs pratiques ? Pour eux, le fait que la situation soit tranchée au sein même de leur exploitation laisse peu de doutes sur la cause...

En attendant, leur démarche collective reste sans nouvelle du gouvernement et des mortalités sans précédent remontent désormais de toute part (Charente-Maritime, Dordogne, Isère...). De leur côté, « une cartographie est en cours de réalisation car il faut bien que quelqu'un le fasse... Le rapport du GIE n'est qu'une extrapolation d'une enquête envoyée aux apiculteurs de plus de 50 ruches. Il ne prend pas en compte toutes les mortalités du secteur, beaucoup d'apiculteurs amateurs ont aussi tout perdu. »

La récolte 2017, leur gîte ainsi que l'aide au renouvellement du cheptel devraient leur permettre de tenir le coup cette année mais pour certains de leurs collègues et amis, ce sera plus compliqué, plusieurs songent à arrêter...

La veille de notre entretien Claire a cueilli un essaim, un signe pour cette éternelle optimiste.

# MÉDIATISATION DES SURMORTALITÉS

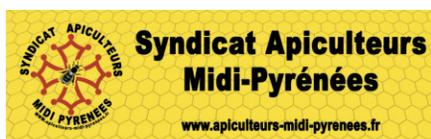


Tout comme avait su le faire le regretté « Coluche » en se présentant aux élections présidentielles, notre collègue Olivier FERNANDEZ a adressé à Édouard PHILIPPE sa candidature spontanée au poste de ministre de l'Agriculture.

L'objectif unique étant bien sûr de lancer une alerte au Premier ministre et d'attirer les médias pour dénoncer les méfaits de l'agrochimie sur nos populations d'abeilles et sur toute la biodiversité. L'objectif a été atteint !



Olivier FERNANDEZ sur France 3 Régional



Toulouse, le 20 mai 2018  
1<sup>ère</sup> journée mondiale de l'Abeille

**Objet : Candidature spontanée au poste de Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.**

Monsieur le Premier Ministre Édouard Philippe,

Pour cette 1<sup>ère</sup> édition de la journée mondiale de l'abeille, un remaniement ministériel a minima de l'agriculture semble inévitable.

« Les abeilles ne sont ni de gauche ni de droite, d'ailleurs elles ont des ailes de chaque côté ».

**Des dizaines de milliers de ruches meurent dans un silence total et pourtant il suffirait de courage politique pour sauver nos abeilles et notre santé !**

En effet, l'actuel occupant de la rue Varenne ne semble pas à l'aise dans sa mission. En tant que Syndicat, chez nous le minimum syndical c'est de répondre. Force est de constater que pour M. Stéphane Travert ne parvient pas à répondre à des questions pourtant simples :

→ ici face à la Députée En Marche, Sandrine Le Feu :

<https://www.youtube.com/watch?v=zn-KNSvyFvs&feature=youtu.be>

→ ici face au Sénateur Écologiste, Joël Labbé :

<https://www.youtube.com/watch?v=9GeadXgkLdM>

Monsieur le Premier Ministre, cela fait plus de 25 ans que nos abeilles, les insectes pollinisateurs, les oiseaux, les hérissons... subissent un taux de surmortalité dont la responsabilité est scientifiquement mise en évidence par des milliers d'études par des laboratoires indépendants.

M. Travert, pratiquant chevronné de la langue de bois, ne prend pas des mesures simples, comme publier les chiffres qu'il détient sur son bureau des quantités de pesticides par département : [https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/video-pesticides-et-transparence-encore-un-effort-monsieur-le-ministre-de-lagriculture\\_2626834.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/video-pesticides-et-transparence-encore-un-effort-monsieur-le-ministre-de-lagriculture_2626834.html)

Monsieur le Premier Ministre : publiez ces chiffres le 20 mai pour la journée mondiale de l'abeille, c'est indolore financièrement et **extrêmement démocratique !**

Olivier Fernandez,  
Président du Syndicat des Apiculteurs de Midi-Pyrénées

Visionnez quelques unes de ses interventions :

- au 19/20 de France 3  
Midi-Pyrénées, le 23 mai 2018 :



<https://www.youtube.com/watch?v=X27QkFSADHQ&t=3s>

- sur Loopsider - actualité digitale :



<https://www.facebook.com/Loopsider/videos/519768635091734/UzpfSTE1NDA4ODI4MTI6M-TAyMTU1OTE2OTUyMTU3MjQ/>